



Traitement Bois TP 8 concentré

Avant Garde:

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette, les instructions ci-dessous et les informations concernant le produits.

Définition:

Le **Traitement Bois TP 8** BIO-ROX® **concentré** est une préparation en phase aqueuse pour la protection préventive insecticide, anti termites, anti bleu et fongicide pour tous les bois exposés ou non aux intempéries, sans contact avec le sol.

Composition:

N° CAS : 68424-85-1, N° CE : 270-352-2 composés de l'ion ammonium quaternaire.
N° CAS : 52315-07-08, N° CE : 257-842-9 Cyperméthrine cis/trans+/-40/60.

Caractéristiques Techniques :

En phase aqueuse, le **Traitement Bois TP 8** BIO-ROX® **concentré** assure une protection des bois d'œuvres.

Le **Traitement Bois TP 8** BIO-ROX® **concentré** doit se diluer avec de l'eau à raison de 10 à 15 %. Avec 1 Litre de la préparation ainsi obtenue, on traite environ entre 8 et 12 M2 de bois. Odeur neutre – Densité : 1 L = 1,020 kg – Nettoyage des outils à l'eau claire. PH du concentré : 5,4 ; PH du concentré dilué : 7,5. Ininflammable. Incolore. Après un séchage d'environ 6 à 8 Heures (pulvérisation) et de 24 Heures (trempage) il est possible de peindre/lasure les supports traités.

Conseils d'application:

En phase aqueuse, **Le Traitement Bois TP 8** BIO-ROX® **concentré** s'utilise en pulvérisation ou trempage afin d'assurer une protection des bois d'œuvres.

Appliquer la solution diluée à l'aide d'un pulvérisateur, d'une brosse ou par trempage.

Le **Traitement Bois TP 8** BIO-ROX® **concentré** s'applique sur bois brut non peint et dépoussiéré. Le nettoyage des outils se fera à l'eau claire.

Précautions d'usage:

Craint le gel. Porter des lunettes, des gants et des vêtements appropriés. Pour plus d'informations, se référer à la fiche de données de sécurité.

NE PAS MELANGER AVEC TOUT AUTRE PRODUIT DE TRAITEMENT DES BOIS.

Conditionnements:

Dose concentré de 500 ML.



C.O.V

Conforme à la directive 2010

Catégorie A/e : 130 g/L

Ce produit contient maximum < 129 g/L

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction des conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

PRODIROX-FRANCE SARL au capital de 160.000 € - R.C.S Toulouse 399 787 274 – SIRET 399 787 274 00014

N° TVA : FR 96 399 787 274 – APE 467 - B.P n°1 – 31600 LHERM – Banque Courtois 31600 MURET

Tél.: 00 33 (0) 561 561 666 – e-mail : prodirox@prodirox.com – Site Internet : www.prodirox.com